

DOSSIER D'INSCRIPTION à compléter en ligne

RENTREE 2019 Nouveaux élèves de seconde, première et terminale

DOCUMENTS A FOURNIR : **PRESENCE DE L'ELEVE OBLIGATOIRE**

(validation de toutes les étapes)

	Documents à remplir et à rendre avec votre dossier	Réservé pour vérification administration
1	<p>Carte PASS'REGION : OBLIGATOIRE pour les mouvements d'entrée et de sortie de l'établissement et la récupération des manuels scolaires de seconde et de première</p> <p>Entrée en Seconde : Avant l'inscription, vous devez <u>obligatoirement</u> vous connecter au site : www.passregion.auvergnhonnealpes.fr pour faire la demande de votre carte (bien demander à réceptionner la carte à votre domicile). <i>En cas de difficulté pour vous inscrire, vous pourrez poser vos questions sur le « chatbot » du site ou par téléphone au 0810.559.559 (prix d'un appel local).</i></p> <p>Vous devrez produire le justificatif d'inscription sur PASS REGION</p> <p>Entrée en 1ère ou Terminale et vous étiez scolarisé(e) en région Rhône-Alpes : reconduction automatique par l'établissement (produire le justificatif d'inscription PASS REGION).</p> <p>Entrée en 1ère ou Terminale et vous étiez scolarisé(e) dans une autre académie : idem secondes.</p>	<input type="checkbox"/>
2	<p>Dossier administratif (MERCİ DE NE PAS IMPRIMER EN RECTO/VERSO) :</p> <p>a) Chartes et règlement intérieur</p> <p>b) fiche d'inscription renseignée (2 pages)</p> <p>c) 2 photos qui doivent porter au dos les nom, prénom et la classe de l'élève</p> <p>d) Photocopie du livret de famille pour chaque élève et le cas échéant tout document susceptible de justifier la situation familiale de l'enfant (extrait de jugement, ...)</p> <p>e) copie de la carte d'identité de l'élève</p> <p>f) Autorisation à l'exploitation à l'image de l'élève à des fins informatives (valable pour la durée de la scolarité au lycée).</p> <p>g) <u>Pour les 1ères et terminales venant de l'extérieur</u> : copie de la décision de passage du conseil de classe (<i>fiche dialogue ou bulletin du 3ème trimestre portant avis de passage</i>)</p> <p>h) <u>Elève âgé de 16 ans et +, de nationalité française</u> : copie de l'attestation Journée de Défense et de Citoyenneté (JDC) <u>ou</u> attestation de recensement (<i>à faire établir par la mairie de votre domicile</i>)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3	<p>Dossier Service Restauration et Hébergement :</p> <p>a) fiche d'inscription (même pour les élèves externes)</p> <p>b) Élèves boursiers : fournir un RIB. Pour les élèves venant d'une autre académie, joindre une copie de la notification d'attribution de bourse</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
4	<p>Dossier Médical :</p> <p>Fiche d'urgence (santé) + Copie des vaccins</p>	<input type="checkbox"/>
5	<p>Fiche d'adhésion à la Maison des Lycéens + cotisation de 6 € (chèque à l'ordre de « MDL de St Just ») (<i>Facultatif</i>)</p> <p>Fiche d'adhésion à l'Association sportive du lycée (<i>Facultatif</i>)</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p>Documents à conserver : - Date de rentrée 2019 - Explication de la fiche d'urgence – Explication du système biométrique - Règlement intérieur du lycée et des services annexes d'hébergement – Avertissement section EURO et Options</p>		

Renseignements transports pour les élève domiciliés :

Dans le Rhône hors Courly : www.rhone.fr	Dans l'Ain : www.ain.fr	Dans l'Isère : www.isere.fr	Dans un autre département : se renseigner au secrétariat des élèves
---	--	--	--

LE DOSSIER DOIT ÊTRE RENDU COMPLET LE JOUR DE L'INSCRIPTION (cf. annexe 1 planning)

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE

AUX PARENTS & ELEVES QUI FERONT LE CHOIX D'UNE
OPTION FACULTATIVE et/ou D'UNE SECTION EURO
Année scolaire 2019-2020
AVERTISSEMENT (à conserver)

Choisir un Enseignement optionnel artistique, culturel ou linguistique valorise un dossier scolaire et singularise le parcours de votre enfant (Dossier parcoursup).

Vous pouvez vous renseigner sur les Enseignements artistiques à l'adresse suivante : <https://arts.lyceedesaintjust.fr>

Les options alourdissent la charge horaire de la semaine (selon l'option entre 2 et 3 h / semaine) –

Les élèves qui auront choisi une option s'engageront pour l'année scolaire entière, sans possibilité d'abandon, même si ces options sont placées à des horaires jugés peu accommodants : avec des « trous » dans l'emploi du temps, jusqu'à 19 h, le mercredi après-midi, y compris en fin de journée, etc.

D'autre part, pour des questions d'effectif faible, une option peut être fermée.

SECONDES	Horaires	PREMIÈRES	Horaires	TERMINALES	Horaires
Euro	1,50	Euro	1,50	Euro	1,50
Management	1,50				
Histoire des Arts	2,00	Histoire des Arts	2,00	Histoire des Arts	2,00
Théâtre	3,00	Théâtre	3,00	Théâtre	3,00
Musique	3,00	Musique	3,00	Musique	3,00
Musique Cham tempo	3,00	Musique Cham tempo	3,00	Musique Cham tempo	3,00
Arts Plastiques	2,00	Arts Plastiques	2,00	Arts Plastiques	3,00
Cinéma Audio visuel	3,00	Cinéma Audio visuel	3,00	Cinéma Audio visuel	3,00
Latin	2,00	Latin	2,00	Latin	2,00
LVC Espagnol	3,00	LVC Espagnol	3,00	LVC Espagnol	3,00

Il est possible de choisir EURO + une autre option ; en ce cas, l'horaire devient encore plus chargé avec des contraintes d'emploi du temps dont il faut avoir conscience.



Département
du Rhône



**Règlement Intérieur du Lycée de Saint-Just
et différentes chartes
(à compléter en ligne)**

Année scolaire 2019-2020

Je soussigné(e) :

Responsable légal de :

Élève en classe de
à la rentrée 2019 :

Reconnais avoir pris connaissance des documents suivants que j'ai téléchargés sur le site du lycée de Saint-Just,
www.lyceedesaintjust.fr rubrique Le lycée, Règlement Intérieur et différentes chartes :

- Règlement intérieur du Lycée de Saint-Just
- Règlement intérieur du service annexe d'hébergement (Demi-pension)
- Explication du système de biométrie
- Règlement spécifique de l'internat
- Charte informatique

Signature du Responsable Légal après
impression du document :



DOSSIER D'INSCRIPTION – Rentrée 2019 - A COMPLÉTER EN LIGNE

(À remplir par la famille en capitales d'imprimerie, conformément à l'état civil)

NOM DE L'ÉLÈVE :	<input type="text"/>	Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F
PRÉNOMS ÉLÈVE :	<input type="text"/>	Dépt. (5 chiffres) Ou Pays de naissance : <input type="text"/>
Date de naissance :	<input type="text"/>	Tél. mobile élève : <input type="text"/>
Lieu de naissance :	<input type="text"/>	
Nationalité :	<input type="text"/>	
E-mail élève :	<input type="text"/>	

Situation maritale des parents : <input type="text"/>	
Responsable légal 1 (Paie les frais scolaires) : <input type="text"/>	Responsable légal 2 (différent du RL1) : <input type="text"/>
NOM, Prénom : <input type="text"/>	NOM, Prénom : <input type="text"/>
Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Autorise à communiquer les coordonnées aux associations de parents d'élèves : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
Accepte les SMS : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	Accepte les SMS : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>
E-mail : <input type="text"/>	E-mail : <input type="text"/>
Profession et employeur : <input type="text"/>	Profession et employeur : <input type="text"/>
Tél Domicile : <input type="text"/>	Tel. Domicile : <input type="text"/>
Tél. Travail : <input type="text"/>	Tél. Travail : <input type="text"/>
Tél. Mobile : <input type="text"/>	Tél. Mobile : <input type="text"/>

Nombre d'enfants à charge : • dans l'enseignement public collège/lycée • au total

Cursus de l'élève

Année scolaire	Classe	Établissement fréquenté	Ville
2019-2020	<input type="text"/>	Lycée de Saint-Just	Lyon
2018-2019	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2017-2018	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2016-2017	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Fait à le

Après impression du document, signatures des responsables légaux et de l'élève :

NOM : PRÉNOM

Classe demandée (Niveau et série) :

Régime (sélectionner dans le menu déroulant):

A remplir pour les trois niveaux Seconde-Première et Terminale :

2 Langues vivantes obligatoires :

- LVA :
- LVB :

Pour les sections européennes, précisez :

ENTRÉE EN SECONDE

(Cf. site du lycée, second cycle, la classe de 2nde, rentrée 2019-2020)  Toutes les combinaisons ne sont pas possibles

Un enseignement optionnel au choix qui engage de manière ferme l'élève pour l'année scolaire (1) (2) :

ENTRÉE EN PREMIÈRE

 Toutes les combinaisons ne sont pas possibles – **Une SEULE SPE ARTS parmi les choix**

1ère Générale -Trois enseignements de spécialité au choix (à prioriser de 1 à 4) (1) (2) :

1 :
3 :

2 :
4 :

1ère EURO , Discipline non linguistique (DNL) : 1 : 2 :

1ère STMG 3 spécialités obligatoires

Toutes premières (pas de LVC NI de LATIN pour les STMG):

Un enseignement optionnel au choix qui engage de manière ferme l'élève pour l'année scolaire (1) (2) (3) :

ENTRÉE EN TERMINALE L, ES, S et STMG

Spécialité :

L :
S :

ES :
STMG :

Une option facultative qui engage l'élève de manière ferme pur l'année scolaire(1) (2) (3) :

(1) Dans la mesure des places disponibles, une autre option pourra alors vous être proposée.

(2) L'inscription engage de manière ferme l'élève pour l'année scolaire - (3) Pas de LVC NI DE LATIN pour la Série STMG

Droit à l'image :

mon enfant à être photographié(e) ou filmé(e) dans le cadre des activités liées à la scolarité et à utiliser son image dans différents supports écrits ou audiovisuels à des fins informatives ou pédagogiques.



Département
du Rhône



INSCRIPTION SERVICE GESTION FINANCIÈRE

A compléter en ligne

Année scolaire 2019-2020 LYCÉEN

Service Gestion – 04 37 41 30 30 – srh.0690028f@ac-lyon.fr

(cf. règlement du service annexe d'hébergement CA du 13/11/2013 ci-joint)

NB : La présence de l'élève est obligatoire pour cette inscription

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :

CLASSE RENTRÉE 2019 :

Date de naissance (format JJ/MM/AAAA) :

NOM, PRÉNOM ET ADRESSE DU RESPONSABLE LÉGAL :

N° de téléphone du RL :

Courriel:

INSCRIPTION EN QUALITÉ DE (voir modalités de fonctionnement ci-jointes):

BOURSIER :

OUI, joindre un RIB

NON

Demi-Pensionnaire :

Le compte doit donc être approvisionné avant tout passage au self - Prix unitaire au 01/09/2019: 4.20 €

Paiement à la prestation uniquement.- Un versement minimum de 60 € sera requis à l'inscription.

Le réapprovisionnement du compte avant épuisement des repas est laissé à l'initiative du lycéen qui devra anticiper au maximum.

Je joins un chèque de :

€ (***obligatoire***) - (Chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée de St Just)

Interne (Régime au Forfait annuel) :

Montant annuel de l'internat pour 2019: 1545.00 € payable sur facture en début de trimestre. (Prix susceptible de modification au 1^{er} janvier de l'année 2020) - Pour information : Prix pour septembre/décembre 2019 :612,65 €

Pris connaissance de l'ensemble du règlement du service annexe d'hébergement (restauration et internat) et de l'information spécifique concernant la mise en place d'un système biométrique (Reconnaissance du Contour de la Main) de contrôle d'accès.

Code ((Rubrique remplie par le Lycée)

Lyon, le

Signature du responsable légal (après impression du document)



Département du Rhône



FICHE D'URGENCE A L'ATTENTION DES PARENTS* (à compléter en ligne)

Année scolaire 2019-2020

* DOCUMENT NON CONFIDENTIEL à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire

Nom : Prénom :

Date de naissance élève : Entrée en classe de :

Collège ou lycée durant l'année antérieure :

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de téléphone du domicile :

2. Profession père : N° tél. et poste :

3. Profession mère : N° tél. et poste :

4. Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Apporter photocopies des vaccinations (dpt, ror) ou carnet de vaccination.

L'élève a-t-il eu un PAP (dyslexie, dyspraxie, ...) ? Oui (le joindre) Non
L'élève a-t-il eu un PAI ? Oui (le joindre) Non

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, PAI,...)

LES TRAITEMENTS RÉGULIERS DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS A L'INFIRMERIE AVEC L'ORDONNANCE DU MÉDECIN.

NOM, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

Le :

Signatures des responsables légaux (après impression) :

Vous pouvez, si nécessaire, joindre à cette fiche d'urgence, un courrier, sous pli cacheté à l'attention du médecin scolaire ou de l'infirmière scolaire, où vous pourrez indiquer les renseignements médicaux confidentiels concernant votre enfant.



Département
du Rhône



ATTESTATION AUTORISANT L'EXPLOITATION DE MON IMAGE A DES FINS INFORMATIVES

(à compléter en ligne)

Année scolaire 2019-2020

Je soussigné(e) :

Agissant en qualité de :

Responsable légal de :

Né(e) le :

A :

Domicilié(e) :

Scolarisé(e) dans l'établissement : **Lycée de Saint-Just, 21 rue des Farges, 69005 Lyon,**

Déclare avoir pris connaissance de l'article 9 du Code Civil* qui protège les éléments de ma vie privée, et notamment mon droit à l'image, et en conséquence :

(1) et (2)

à le(a) photographier ou le(a) filmer dans le cadre des activités liées à la scolarité et à utiliser son image dans différents supports écrits ou audio-visuels à des fins informatives.

Fait à

le

Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature du responsable légal après impression du document :

(1) cocher la mention utile.

(2) Autorisation valable pour la durée de la scolarité au lycée, sauf avis contraire écrit.

* Rappel de l'article 9 du Code Civil :

« Chacun a droit au respect de sa vie privée. Les juges peuvent, sans préjudice de la réparation du dommage subi, prescrire toutes mesures, telles que séquestre, saisie et autres, propres à empêcher ou faire cesser une atteinte à la vie privée ; ces mesures peuvent, s'il y a urgence, être ordonnées en référé. »



Maison des Lycéens du Lycée de Saint-Just

(facultatif)

A COMPLÉTER EN LIGNE

Année scolaire 2019-2020

La MDL (Maison Des Lycéens) développe et soutient des projets sportifs, culturels, humanitaires ou liés à la citoyenneté. Elle est composée d'élèves volontaires formant une Association de Loi 1901. Le Conseil des délégués pour la vie lycéenne (CVL) travaille avec elle, pour l'aider à réaliser ses projets et à les faire connaître.

Pour financer ses projets, la MDL peut organiser des activités pour récolter des fonds : vente de sweats Saint Just, de gâteaux divers, organisation de temps forts (carnaval...).

Elle assure aussi la promotion des moyens d'expression des lycéens : droits d'association, de réunion, de publication.

.....✂.....✂.....✂.....

Coupon d'Adhésion à la Maison des Lycéens

(A remettre à l'inscription)

Nom :

Prénom :

Niveau de classe :

Déclare adhérer à la MDL pour l'année scolaire 2019-2020 et joindre le règlement de 6 euros par chèque.



AS Lycée de Saint-Just – Lyon 5ème (facultatif)

A COMPLÉTER EN LIGNE

Année scolaire 2019-2020

Comment fonctionne ton AS ?

Grâce à la prise de licence tu vas être membre de ton AS et tu vas pouvoir :

- participer à tous les entraînements proposés au sein de ton AS, voire en regroupement avec un autre établissement. (voir organisation au tableau d'affichage au gymnase)
- participer aux compétitions sportives scolaires organisées dans ton district, mais aussi directement au niveau départemental, régional ou France pour certains sports (voir calendriers au tableau d'affichage au gymnase)
- être jeune juge ou jeune arbitre – manager d'équipe – reporter – photographe etc
- participer à la vie associative de ton AS, en tant que membre du comité, réviseur aux comptes

Exemples en annexe 4 (à conserver)

La cotisation te permet d'être transporté gratuitement pour les compétitions (sauf nationales)

Certaines sorties (ski alpin) demandent une participation financière pour le transport et le forfait.

Conditions pour obtenir la licence : remplir le formulaire ci – dessous : autorisation parentale – photo et rapporter le tout à un professeur d'EPS.

ATTENTION : L'inscription engage l'élève sur l'année et ne donnera lieu à aucun remboursement.

Je soussigné(e)

Agissant en qualité :

Entrée en :

Nom et prénom de l'élève :

Né (e) le

à :

Autorise :

- mon enfant à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée de Saint-Just
- les responsables des compétitions à prendre toute décision d'intervention médical en cas d'urgence
- les responsables des compétitions à véhiculer mon enfant (véhicules de location ou personnel)

Fait à

le

Signature après impression du document :

A joindre : 1 photo et la cotisation à l'AS d'un montant de : 30 € (par chèque à l'ordre de AS du Lycée de Saint Just).

Annexe 1 – PLANNING DES INSCRIPTIONS

A CONSERVER

Année scolaire 2019-2020

LYCEENS

Nouveau élèves entrants en :	Jour	Heures
SECONDE	<u>Mardi 2 juillet 2019</u> : Collège Jean Moulin	De 15 h à 19 h
	<u>Mercredi 3 juillet 2019</u> : Charcot – Privés et autres Ch. Bernardin et Le Plan du Loup Battières et L. Mourguet	De 8 h à 12 h De 13 h à 18 h
1ERE Extérieurs et anciens élèves du lycée ayant passé une année à l'étranger (Toutes séries <u>sauf STMG</u>)	Mercredi 26 juin 2019	De 10 h à 12 h
1ERE STMG	Mardi 2 juillet 2019	De 10 h à 12 h
TERMINALE Extérieurs et Redoublants	Jeudi 11 juillet 2019	De 9 h à 12 h



Annexe 2 - DATES DE RENTREE

A conserver par la famille

Année scolaire 2019-2020

Classes	Rentrée élèves et étudiants		Accueil à l' Internat	Début de l'emploi du temps
	Dates	Horaires		
Secondes	Mardi 3 septembre	9 h à 12 h et de 14 h à 16 h <i>Présence obligatoire pour rencontre avec la direction et distribution des manuels scolaires Déjeuner au self fortement recommandé</i>	Mardi 3 septembre à 16 h <i>(possibilité de déposer sacs et affaires à 8h30 le matin même, en salle "télé" à l'internat)</i>	Mercredi 4 septembre selon emploi du temps
Premières	Lundi 2 septembre	10 H à 12 h Distribution des manuels scolaires l'après-midi <i>Le self fonctionne dès ce lundi</i>	Lundi 2 septembre A 9 h (pour l'installation) 1ère nuit : le mercredi 4 septembre	
Terminales		10 H à 12 h Pas de self pour les terminales le lundi 2/9		
CPGE 1ère année	Lundi 2 septembre	9 h (libérés l'après-midi)	<i>Pas d'internat Convention avec le CROUS Voir Secrétariat des Etudiants</i>	Mardi 3 septembre à partir de 8 h
2ème année		8 h		Lundi 2 septembre à partir de 9 h

N. B. : L'internat ouvrira le mardi 3 septembre 2019 pour les secondes.

Restaurant scolaire ouvert le mardi 3 septembre 2019 pour les CPGE ayant réservé et les secondes

Fonctionnement normal pour tous le mercredi 4 septembre 2019

REMARQUES POUR LES LYCEENS :

Pour les livres scolaires :

- ✚ Seconde et Première : fournis par la Région Auvergne Rhône Alpes à la condition d'avoir validé la carte Pass Région le jour de l'inscription (*informations sur www.passregion.auvergnerhonealpes.fr*)
- ✚ Terminale : Listes des livres sur notre site, onglet "le lycée"

Fournitures scolaires :

- Attendre la rentrée ; les consignes seront données par les professeurs

Machine à calculer : Prévoir pour les secondes une CALCULATRICE **MODE EXAMEN** de type :

- Casio Graph 35+ avec programmation python obligatoire
- TI83 PREMIUM avec programmation python obligatoire
- Numworks

ANNEXE 3 - La fiche d'urgence

Il est très important que les familles renseignent les rubriques de la fiche d'urgence concernant leurs coordonnées afin de pouvoir être averties immédiatement soit elles mêmes, soit toute autre personne désignée par elles, en cas d'accident ou d'évacuation sanitaire de l'élève vers une structure de soins ou hospitalière.

Les obligations des membres de l'enseignement public se limitent en effet à rechercher une mise en relation rapide des parents de l'élève avec les professionnels de santé de la structure d'accueil afin que ces derniers leur délivrent une information médicale dans les meilleurs délais, et recueillent leur consentement à des actes médicaux et interventions chirurgicales qui se révèlent nécessaires à moins que ceux-ci aient été déjà effectués en cas d'urgence.

La recherche de cette mise en relation se traduit par le fait d'avertir téléphoniquement la famille que l'élève a été évacué vers une structure de soins ou hospitalière. Elle doit également conduire à la remise au service d'urgence chargé de l'évacuation de l'élève d'une copie de la fiche d'urgence afin de permettre aux professionnels de santé de prendre contact directement avec la famille dès l'admission de l'élève dans la structure concernée.

Le transport des élèves

En ce qui concerne plus particulièrement le transport des élèves, dans les situations d'urgence et conformément aux directives données dans la circulaire n°151 du 29 mars 2004 relative au rôle des SAMU, des services départementaux d'Incendie et de secours (SDIS) et des ambulanciers dans l'aide médicale urgente, le chef d'établissement ou le directeur d'école doit alerter les services d'urgence en composant le numéro du SAMU (centre 15, seul service médicalisé) et s'efforcer de prévenir immédiatement les parents.

Le médecin régulateur du SAMU est chargé d'évaluer la gravité de la situation et de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles, médecins généralistes, SMUR, ambulances et, si besoin, de solliciter auprès du service départemental d'incendie et de secours ses moyens, en vue d'apporter la réponse la plus appropriée à l'état du patient et de veiller à ce que les soins nécessaires lui soient effectivement délivrés. Il coordonne l'ensemble des moyens mis en œuvre et assure le suivi des interventions.

Relatif à la Circulaire n°151 du 29 mars 2004 relative au rôle des SAMU, des SDIS et des ambulanciers dans l'aide médicale urgente.

AS de St JUST 2018-2019
Susceptible de changement en 2019-2020

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
12H/13H		FUTSALL MUSCUL		
13H/14H			MUSCU VOLLEY BADMINTON	BASKET MUSCUL
14H/15H			MUSCU VOLLEY BADMINTON	
16H/17H	BAD MUSCUL	BASKET MUSCUL	PARAPENTE	
17H/18H	BAD MUSCUL	FUTSALL MUSCUL		MUSCUL VOLLEY/BAD
18H/19H		FUTSALL MUSCUL		MUSCUL VOLLEY/BAD